

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TINDOUF

DAIRA DE TINDOUF

COMMUNE DE TINDOUF

No :/2026

Avis d'attribution provisoire :

Conformément au l'article 65 du alinéa 02 de décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 relatif au règlement des marchés publics

Le chargé de la gestion des affaires de la commune de Tindouf déclare que L'avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales concernant :

Réalisation d'une annexe communale dans le quartier d'EL-WIAM

Après l'évaluation des offres, le marché a été attribué comme suite :

Soumissionnaire	Montant d'offre	Montant corrigé	Délai de livraison	La note	observation
SARL EL-TEBIAN	31 864 820.40 DA	32 145 184.40 DA	06 mois	45/70	Moins disant

Conformément au l'article 82 de décret présidentiel N°15/247 chaque soumissionnaires qui conteste a ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marché compétente dans un délai de dix jours apparition l'avis d'attribution provisoire

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre des connaissances des résultats détaillé pour leur offre technique et financier d'approché au service contractant dans un délai de trois jours à partir de la premier apparition l'avis d'attribution provisoire

Le chargé de la gestion des affaires de la commune